



**HAL**  
open science

**Des unheard-narratives à une politisation de  
l'expérience de la violence en migration. Un focus sur  
les migrations féminines du Nigeria vers l'Europe.  
Entretien avec Elodie Aparé**

Simona Tersigni, Lorenzo Navone

► **To cite this version:**

Simona Tersigni, Lorenzo Navone. Des unheard-narratives à une politisation de l'expérience de la violence en migration. Un focus sur les migrations féminines du Nigeria vers l'Europe. Entretien avec Elodie Aparé. *Terrains/Théories*, 2023, 17, 10.4000/teth.5404 . hal-04507180

**HAL Id: hal-04507180**

**<https://hal.science/hal-04507180v1>**

Submitted on 14 May 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

# Terrains/Théories

17 | 2023

Représentations, désignations et contre-narrations en migration

Dossier

Entretien

---

## Des *unheard-narratives* à une politisation de l'expérience de la violence en migration. Un focus sur les migrations féminines du Nigeria vers l'Europe

Entretien avec Élodie Apard

SIMONA TERSIGNI ET LORENZO NAVONE

<https://doi.org/10.4000/teth.5404>

---

### *Texte intégral*

1 Historienne de formation, **Élodie Apard** a travaillé au Niger et au Nigeria pendant quinze ans. Elle y a étudié les dynamiques transfrontalières régionales avant de se spécialiser sur les mobilités féminines du Nigeria vers l'Europe, notamment les mouvements liés à la prostitution transnationale. Directrice de l'Institut français de recherche du Nigéria (IFRA-Nigeria) de 2016 à 2020, elle est aujourd'hui chargée de Recherche à l'IRD, rattachée à l'unité de recherches Migrations et Société (Université Paris Cité/Université Côte d'Azur) et co-coordinatrice du projet de recherche *Life after Trafficking, Transnational Perspectives*.

2 **Stokely Carmichael et Charles Hamilton** écrivaient : « **Those who have the right to define are the masters of the situation**<sup>1</sup>. » Vous vous intéressez depuis plusieurs années aux *counter-narratives* ainsi qu'aux *unheard-narratives* au sujet, notamment, des acteurs de la migration au Niger. Pourriez-vous nous expliquer ce que cette démarche a apporté à votre objet



### de recherche ?

3 La question des « contre-narrations » ou « contre-récits » est au cœur du projet *Hidden Narratives on Transnational Organised Crime* (Economic and Social Research Council/Bristol University) mis en place en 2019 avec Gernot Klantschnig, Philippe Mamadou Frowd et Ini Dele-Adedeji. Le concept de « Transnational Organised Crime » est très largement utilisé par les organisations internationales et par les gouvernements, pourtant celui-ci recouvre une multitude de pratiques, qui sont, en réalité, plus ou moins criminelles, plus ou moins organisées, plus ou moins transnationales. Il nous semblait que la parole des personnes qui étaient directement concernées, celles pour qui ces activités constituent une source de revenus, était très importante ; or elle est beaucoup moins perceptible. Les discours officiels réduisent et simplifient des phénomènes qui, en réalité, sont extrêmement complexes et variés, en les enfermant dans une conception figée de l'illégalité et du crime. Ce que l'on a voulu faire, c'est décaler la perspective en nous intéressant à des voix discordantes, celles qui donnent un autre point de vue, mais qui sont aussi beaucoup plus précises et beaucoup plus nuancées. On s'est penchés sur deux phénomènes ; d'abord le commerce du Tramadol, qui est un médicament opiacé, très populaire en Afrique de l'Ouest, considéré comme une drogue en fonction des dosages. Suspecté d'être l'objet de trafics transnationaux très importants, le Tramadol fait l'objet de mesures de réglementation de plus en plus strictes, mais aussi d'une politique de criminalisation des vendeurs et des usagers. Ensuite, nous avons également étudié le transport de migrants – ou de voyageurs, selon la façon dont on désigne les personnes concernées – car au Niger ce transport représente la principale activité génératrice de revenus dans certaines régions, notamment dans la région d'Agadez, au nord du pays. Or en 2015, le gouvernement du Niger a promulgué une loi qui criminalise le transport de personnes en dehors des frontières de l'espace de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cela a eu un impact très important sur l'économie et plus largement sur l'équilibre socio-économique du pays. Nous avons récolté des récits auprès des transporteurs dont le travail et la vie ont été évidemment très durement affectés par l'application de cette loi. Ces récits révèlent une très forte imbrication des activités légales et de celles considérées comme illégales ; ils traduisent également la complexité de ces dynamiques au niveau local. Une telle approche nous a permis d'interroger le concept de « crime organisé transnational » – ce qui nous semblait important – parce qu'une fois qu'il est mobilisé dans l'élaboration des politiques publiques, comme cela a été le cas au Niger, ce concept a des effets concrets parfois désastreux. Dans des cas comme celui-ci, les contre-récits permettent de déconstruire un discours dominant, mais permettent aussi d'apporter des éléments extrêmement précieux pour l'analyse des phénomènes en question, en l'occurrence, le transport de personnes au Niger.

#### 4 **S'agit-il de la constitution d'un potentiel contre-pouvoir inédit ?**

5 C'est certainement une contribution à un rééquilibrage dans les récits, donc dans les façons de désigner les choses ; mais ensuite, tout dépend de l'utilisation qui est faite des résultats des travaux. Ce projet, parce qu'il comporte cette dimension de contre-narrations et donc de potentiel renversement des rapports de force, a été pensé, dès le départ comme un projet devant impliquer les décideurs, les personnes qui désignent, qui contrôlent et qui régulent. Donc ce travail a été mené en collaboration avec les institutions gouvernementales du Niger, du Nigeria, et avec les institutions onusiennes. Nous avons essayé d'instaurer un dialogue pour permettre à ces récits, inaudibles jusqu'alors, d'être entendus, et pas seulement par nous, chercheurs, mais aussi par les gens qui contribuent à l'élaboration de politiques qui ont des effets majeurs.

#### **Est-ce qu'il convient de parler d'économie grise dans cette situation ?**

Ce qui a émergé de nos réflexions, c'est plutôt la question de l'économie morale, c'est-



à-dire la réaction collective, chargée d'affects, qui s'oppose à des rapports de pouvoir profondément inégaux en mettant en place des moyens de rétablir un certain équilibre<sup>2</sup>. Dans le cas du Niger, cette économie morale se développe autour de la ligne tenue entre ce qui est légal et ce qui ne l'est pas (ou plus) puisque la survie passe par la poursuite d'activités devenues interdites.

8 **Qui sont alors les acteurs de la migration au Niger ? Serait-il possible de revenir sur les évolutions juridiques récentes qui régissent ces mouvements migratoires caractérisés par des allers-retours au Niger, pour enfin aborder la question du dit « crime organisé transnational », que vous avez déjà évoqué et que vous avez largement contribué à déconstruire ?**

9 C'est important de parler d'allers-retours dans la définition des mouvements migratoires au Niger puisqu'une grande partie des migrations est faite d'allers-retours, de mouvements régionaux et saisonniers : des gens qui partent dans les pays voisins pendant plusieurs mois, qui reviennent à la saison des récoltes et qui repartent quelques mois plus tard. Mais le Niger, c'est aussi un des principaux pays de transit pour les migrants subsahariens qui souhaitent se rendre en Europe. Ces formes de mobilités ont été particulièrement affectées ces dernières années, à la fois par les crises politiques successives dans la région, par les conséquences socio-économiques de ces crises, et par l'évolution du contexte juridique au Niger, avec la promulgation de la loi 2015-036 qui criminalise le transport des migrants en dehors de l'espace CEDEAO. C'est en partie parce que l'argumentaire du crime organisé transnational a été mobilisé qu'une telle décision a été prise ; déconstruire le concept lui-même conduit à remettre en question l'adoption de cette loi, puisqu'à partir de données ethnographiques, il s'agit de montrer que la définition du crime organisé transnational ne correspond pas à ce qui se passe sur le terrain. Nous avons discuté de ce que recouvre la notion de crime organisé transnational avec les acteurs de la migration, qu'on peut classer en trois groupes.

10 Tout d'abord, les autorités du Niger et les institutions internationales qui sont censées contrôler et réguler les mouvements migratoires, mais aussi lutter contre les pratiques illégales, notamment l'Agence nigérienne de lutte contre la traite des personnes (ANLTP), et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

11 Ensuite, le deuxième groupe concerne les professionnels de la migration, à savoir les transporteurs et tous ceux dont les métiers gravitent autour de la migration : les « coxeurs<sup>3</sup> », les chefs de gare, les réparateurs de bus et de voitures, les vendeurs de téléphones portables, de cartes de recharge, les vendeurs de nourriture et de matériel utilisés pour la traversée du désert. C'est toute une économie informelle de la migration, organisée principalement autour des lieux d'arrivée et de départ.

12 Enfin, le dernier groupe est composé de ceux qui voyagent : migrant ou voyageur, tout dépend de leur désignation. Ces derniers peuvent être à la fois des ressortissants de l'Afrique de l'Ouest qui se rendent au Niger pour ensuite continuer soit sur l'Algérie ou le Maroc soit vers la Libye, avec parfois l'intention de rejoindre l'Europe, parfois juste l'intention de travailler au Maghreb. Dans ce groupe de voyageurs, il y a une grande partie de Nigériens qui se déplacent d'un endroit à l'autre du Niger ou bien qui reviennent de pays comme l'Algérie où ils ont travaillé pendant quelques mois.

13 Voilà la manière dont nous avons identifié les principaux interlocuteurs, ce qui nous a permis tout d'abord de regarder dans les détails ce qui se passait au niveau local, voire microlocal, ensuite, d'interroger le concept très globalisant de crime organisé transnational.

14 **Est-ce qu'il y aurait un rapport entre genre, âge et nationalités (subsahariennes en l'occurrence) qui montrerait par exemple que des Guinéens de tel groupe d'âge (par exemple des mineurs) ou des femmes nigérianes (par exemple des jeunes majeures) auraient davantage tendance**



### à se déplacer ? S'agit-il de phénomènes mesurables ?

15 Il y a certainement des divisions en fonction des groupes d'âge et des origines géographiques, mais la raison pour laquelle il est difficile de répondre à cette question est liée au fait que le transport ayant été criminalisé depuis 2015, il est officiellement interdit, donc il est difficile de savoir qui emprunte ces routes.

### 16 **Même des statistiques informelles deviennent impossibles dans ce contexte ?**

17 L'OIM, qui a développé un système de patrouilles mobiles pour intercepter les véhicules qui prendraient la route malgré l'interdiction, produit des chiffres. Cependant, je ne suis pas sûre que l'OIM fasse des statistiques par nationalités. Nous n'y avons, en tout cas, pas eu accès durant le projet. Ensuite, il y avait aussi des limitations dans la méthode d'enquête puisque le comité éthique de l'Université de Bristol, l'institution porteuse du projet, ne nous a pas permis d'enquêter du côté des migrants eux-mêmes, en considérant que ces personnes se trouvaient dans une situation de clandestinité et donc de vulnérabilité importante. Il nous était impossible de mener des enquêtes directement auprès des voyageurs, toutefois mes collègues et moi-même avons déjà travaillé sur les dynamiques migratoires au Niger, nous connaissions donc un peu la situation, même si nous ne disposions pas de statistiques récentes sur les personnes qui traversent dans le Sahara depuis le Niger. Au cours d'enquêtes de terrain précédentes, nous avons pu constater un nombre important de femmes originaires du Nigéria et un nombre important d'hommes seuls, venant de pays francophones comme le Sénégal ou la Côte d'Ivoire. Toutefois, aujourd'hui il est devenu difficile de mener ce type d'enquête puisque les routes empruntées par les transporteurs sont moins accessibles, ceux-ci évitant les villes et les villages pour échapper aux contrôles de police.

### 18 **Comment établissez-vous au juste le rapport entre la criminalisation de la migration au Sahel, la crise libyenne et celle du transit dans le contexte plus large de la redéfinition contemporaine des frontières européennes ?**

19 Ces questions sont intimement liées et représentent différentes phases d'un même processus puisque d'abord, à la suite de la chute de Kadhafi (qui avait une politique de collaboration avec l'Union européenne (UE) et régulait une grande partie de la migration ouest-africaine), le territoire libyen est devenu incontrôlable et l'Europe a perdu son principal allié dans la gestion des flux migratoires en provenance d'Afrique. Très logiquement, c'est sur le Niger que s'est alors focalisée l'UE ; le territoire nigérien constitue un espace stratégique et le pays est devenu un interlocuteur de premier plan pour les pays européens<sup>4</sup>. À ce moment-là, l'argument du trafic, de la traite et l'idée d'une criminalité organisée transnationale ont été mobilisés pour justifier la poursuite de l'externalisation des frontières de l'Europe et légitimer le durcissement des politiques migratoires. Le Niger étant resté jusqu'en 2023, un des pays les plus stables du Sahel malgré une situation sécuritaire régionale dans l'ensemble très dégradée. C'est dans ce contexte de pression accrue que le Niger a décidé de promulguer la loi 2015-036. D'un point de vue légal et dans son implication, cette loi pose un certain nombre de problèmes puisqu'elle interdit le transport de personnes désireuses de se rendre en Afrique du Nord ou en Europe, mais elle s'applique sur le territoire du Niger, donc avant même que les personnes en question aient quitté l'espace CEDEAO, dans lequel la libre circulation est garantie.

### 20 **Pardon, mais si cette loi ne bloque pas les migrations intra-africaines, elle vise uniquement les personnes censées quitter le continent africain, comment distinguer concrètement ces deux différents groupes ?**

21 Théoriquement, cette loi doit empêcher que des personnes qui quittent le Niger puissent poursuivre leur voyage en Libye ou en Algérie ; or elle s'applique au Niger, donc avant que le « crime » de la migration « irrégulière » ait été commis. Les



contrevenants sont donc considérés comme tels avant qu'ils aient enfreint la loi. Ainsi, des véhicules ont été saisis sur le territoire du Niger, des transporteurs ont été arrêtés avant d'avoir traversé la frontière. Pourtant, officiellement, tant que les mobilités ont lieu à l'intérieur des frontières du Niger, elles ne peuvent être empêchées puisque la CEDEAO garantit la liberté de mouvement des personnes ressortissantes des pays membres. Les citoyen·nes du Niger et celles·ceux des pays voisins, au sud et à l'ouest, ont la possibilité de se déplacer librement à l'intérieur des frontières du Niger et également du Nigeria vers le Niger, du Bénin vers le Niger, du Burkina vers le Niger, du Mali vers le Niger et vice-versa. Donc pour pouvoir mettre en place cette loi, il fallait identifier *a priori* les personnes qui allaient dans un futur proche traverser une frontière qu'elles n'étaient pas autorisées à traverser. Or, quand on parle avec les transporteurs on se rend compte qu'il y a peu de véhicules qui traversent effectivement la frontière. Les transporteurs travaillent avec d'autres transporteurs dans les pays voisins et souvent, les groupes de voyageurs sont amenés jusqu'à la frontière qu'ils traversent à pied et de l'autre côté un autre transporteur prend le relais. Donc ce qui a été criminalisé est une activité qui n'est ni vraiment transnationale ni criminelle, même après la mise en application de cette loi. En outre, cette loi est perçue comme particulièrement injuste, car elle criminalise des pratiques très anciennes. Dans la région d'Agadez, il n'a pas fallu attendre les migrations vers l'Europe pour que l'activité de transport transsaharien soit une activité génératrice de revenus pour un très grand nombre de personnes. La criminalisation du transport transsaharien a été économiquement désastreuse et particulièrement mal vécue puisqu'elle s'opposait aux conceptions et aux pratiques de la mobilité dans la région.

22 **Depuis la chute de Kadhafi et jusqu'au coup d'État militaire au Niger, le contexte migratoire au Sahel a-t-il évolué ? De quelle manière aujourd'hui ces activités génératrices de revenus s'articulent-elles face à la décision du législateur nigérien avec les transferts de fonds des migrants ? Sont-ils concrètement limités par la loi de 2015 ou pas ?**

23 Les années qui suivent la crise libyenne sont marquées par le chaos politique, mais aussi par des circulations migratoires très importantes et surtout, par le développement exponentiel de pratiques d'exploitation et d'extorsion à l'égard des migrants sur le territoire libyen. La loi 2015-036 promulguée au Niger pour limiter les migrations dites « clandestines » ne met pas un coup d'arrêt à la mobilité transsaharienne ; les pratiques de voyage et de migrations transsahariennes en revanche se transforment. Au Niger par exemple, moins de transporteurs prennent le risque d'acheminer des gens vers la Libye malgré l'interdiction, donc ceux qui s'en chargent – parce qu'il y a toujours une forte demande – le font autrement. Ils empruntent des circuits différents, en dehors des routes officielles, des voies plus dangereuses, plus éloignées dans le désert. Ils prennent plus de risques pour eux et pour leurs clients, et pratiquent également des tarifs plus élevés. Depuis 2015, les gens continuent de traverser le désert, mais ils se déplacent dans des conditions beaucoup moins bonnes. Dans les récits de voyage, notamment dans les récits livrés en Europe par des femmes nigérianes qui ont traversé le Niger et la Libye après 2015, il est souvent question de la pression que subissent les transporteurs pour ne pas se faire arrêter par les patrouilles, avec des dérives telles que l'abandon de passagers en route, l'extorsion. Finalement, le trajet devient plus dangereux et plus cher ; c'est un contexte qui va favoriser les pratiques de trafic et de traite, car les trajets deviennent moins visibles, moins contrôlables. Pour les trafiquants, cette loi n'est donc pas défavorable, au contraire.

24 **En fin de compte, cette loi introduit-elle davantage de violence, de corruption et de mortalité ?**

Il est difficile de faire la comptabilisation des morts, mais des ONG telles que *Alarm*



*Phone Sahara* rassemblent, depuis 2015, des informations sur les abandons dans le désert et interviennent, quand c'est possible, pour secourir des personnes en difficulté. L'impact social et économique se mesure surtout auprès des professionnels : les transporteurs qui ont été interdits de pratiquer leur métier et qui ont dû se reconvertir, les mécaniciens, les chefs de gare, les employés de stations de service qui ont essayé de développer une activité alternative, qui devaient recevoir le soutien du gouvernement et qui n'ont pas tous été compensés financièrement... etc. Une vraie frustration s'est développée et depuis, d'un point de vue économique, la situation est dramatique dans la région d'Agadez. Nous n'avons pas travaillé sur les transferts de fonds de la diaspora vers les pays d'origine et il serait intéressant de voir si cette loi a eu un effet notable. Je pense néanmoins qu'avec les stratégies de contournement développées par les transporteurs et les processus d'adaptation qui se sont développés, les mobilités entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord ou l'Europe perdurent, donc les transferts de fonds doivent se poursuivre également. Il faudrait interroger les économistes. Je pense qu'il y a surtout une réorganisation et des phénomènes de « reroutage » en fonction de ce qui est possible malgré le contexte au Niger et en Libye ; d'ailleurs, la plus importante arrivée sur le sol européen de femmes mineures originaires du Nigéria s'est faite entre 2015 et 2018, ce qui prouve que malgré le chaos en Libye et la criminalisation de la migration au Niger, les gens parviennent à atteindre l'Europe.

26 **Quel est l'intérêt scientifique de déconstruire des concepts tels que « crime organisé transnational » ou « mafia nigériane », mais aussi des termes tels que « victime de traite » ou « prostituée » qui constituent des désignations courantes, notamment dans le contexte migratoire nigérien ?**

27 Déjà au moment de la rédaction du projet collectif sur les *hidden narratives* autour du « crime organisé transnational », nous avons décidé d'impliquer les décideurs pour essayer de leur faire comprendre qu'un tel concept était simplificateur et globalisant et qu'il était intéressant de l'interroger, notamment au niveau politique et à l'échelle internationale. Mais au-delà de cet objectif opérationnel, il y a un intérêt scientifique dans la déconstruction de ce concept. Ce qui est en jeu, c'est la production d'une analyse beaucoup plus fine des phénomènes en question. Si on considère que ce concept n'est pas adéquat pour désigner des pratiques spécifiques telles que le transport des migrants au Niger, il nous incombe de devoir apporter des éléments ethnographiques nouveaux pour pouvoir développer un contre-argumentaire solide. En faisant cela, nous avons pu faire émerger des matériaux de première main permettant d'affiner cette analyse. Ce concept de « crime organisé transnational » a été créé pour désigner des pratiques illégales à l'échelle globale. Or, ces phénomènes-là peuvent d'abord être étudiés au niveau local, presque individuel, ce qui permet de réaliser qu'ils ne sont pas si organisés ni si transnationaux qu'ils en ont l'air. Ce concept ne résiste pas à l'épreuve de la donnée ethnographique ; l'étude de ces phénomènes bénéficie alors d'éléments nouveaux qui enrichissent l'analyse et avant même d'être requalifiés, ces phénomènes sont déjà mieux compris.

28 **Est-ce que la déconstruction ethnographique de ce concept sous-tend une prégnance urbaine ?**

29 En effet, les récits ont été généralement récoltés en contexte urbain et nous pouvons nous demander si des récits différents auraient pu s'exprimer en zone rurale. Toutefois, les petites villes qui vivent du transport de migrants, dont Agadez, le chef-lieu de la région, concentrent l'immense majorité de la population. Les zones rurales dans cette région sont très faiblement peuplées et elles le sont notamment par des éleveurs nomades ou semi-nomades. Il semble que, malgré les imperfections d'une collecte de récits en contexte urbain, c'est assez représentatif de la dynamique des transports dans la région.



30 **Et le fait qu'Agadez ne soit pas une ville coloniale, mais une ville ancienne qui remonte au moins au XVII<sup>e</sup> siècle, pourrait avoir un impact sur toute cette organisation ?**

31 L'histoire de cette ville est très intimement liée à l'histoire des mobilités transsahariennes, ce qui a effectivement joué un rôle dans la prégnance des activités liées aux mobilités dans la région et joue aussi un rôle dans la façon dont la criminalisation et la régularisation des transports dans la région sont perçues. Puisqu'effectivement c'est une ville qui a vécu pendant plusieurs siècles quasiment exclusivement du transport de biens et de personnes à travers le Sahara.

32 **Cela nous ramène à une question de méthode, serait-il possible de présenter le dispositif de recherche d'un autre travail, celui que vous avez mené dans le cadre des groupes de paroles de ces femmes nigériennes qui ont fondé une association de lutte contre la traite ? Quel est le rôle de la narration orale, de la voix vivante, et plus en général du son, à partir de votre expérience de podcasts ? Si ces femmes sont sorties de la prostitution, comment ces groupes de parole sont-ils susceptibles d'opérer contre le sexisme et le racisme et comment se réalise votre travail d'interprétation ? Enfin, en quoi cette découverte vous semble-t-elle généralisable à partir de vos travaux ?**

33 Cette question permet d'aborder un autre volet de mes recherches qui concerne la migration féminine du Nigeria vers l'Europe et notamment les mobilités liées à la prostitution forcée. C'est un projet sur lequel j'ai d'abord travaillé depuis le Nigeria de 2015 à 2020, puis en France à partir de 2020. La question qui se posait alors était avant tout méthodologique : quelle était la bonne manière de faire de la recherche auprès de ces jeunes femmes qui sont arrivées du Nigeria en Europe par la route et qui ont été forcées à la prostitution en Europe, dans un contexte de servitude pour dette marqué par la coercition et la violence ? C'est un projet qui est construit à partir de données récoltées au Nigeria, mais en arrivant ici il s'est heurté à l'écueil éthique du recueil de la parole auprès de femmes qui sont polytraumatisées pour beaucoup et qui sont en situation de précarité sociale et économique importante en France. Il y avait, pour moi, un engagement associatif préalable nécessaire, parce qu'il était difficilement concevable de me rendre auprès de ces femmes sans passer par l'intermédiaire d'une association qui permette d'avoir un cadre structuré et sécurisant. J'ai rejoint le conseil d'administration de la Mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite (MIST), une association créée en 2020, notamment par des victimes nigériennes de la traite qui étaient jusqu'alors suivies par d'autres associations, mais qui ont décidé de créer leur propre espace de mobilisation. C'était un positionnement privilégié qui me permet de pouvoir mener des discussions, des observations, de construire une base de réflexion, à la fois individuelle et collective. Toutefois, il fallait également que ma présence au conseil d'administration ait un sens, qu'elle représente une plus-value pour l'association. On a essayé d'équilibrer les choses : en tant que chercheuse, il fallait que je m'interroge pour savoir ce que je pouvais amener et comment je pouvais instaurer une relation qui ne soit pas à sens unique. C'était un préalable important qui a permis une sorte de rééquilibrage, toutefois le rapport de force et de domination reste évidemment présent entre, d'un côté, des femmes nigériennes qui ont quitté leur pays dans des conditions difficiles, qui ont traversé le désert et la Méditerranée, qui ont vécu l'exploitation et la violence en Europe et, de l'autre côté, une chercheuse blanche, diplômée et issue de la classe moyenne française. Donc, malgré un contexte associatif aidant, un questionnement persiste sur l'éthique de la recherche et sur la récolte de la parole, la question étant de savoir quelle était la bonne manière de récolter cette parole et dans quel but.





34 **La seule personne qui recueillait la parole était une chercheuse blanche ?  
Il n'y avait pas d'autres femmes blanches qui auraient pu travailler en tant  
qu'intervenantes extérieures ?**

35 Si, bien sûr, l'équipe de la MIST est constituée de femmes nigérianes, mais aussi de travailleuses sociales françaises. Le conseil d'administration est quant à lui composé pour moitié de victimes de traite et de personnes « ressources » pour l'autre moitié. Il fallait que ma présence puisse avoir un intérêt pour les personnes concernées, pour les membres de l'association. Le fait de mettre en place des dispositifs de recherche permettant le recueil d'une parole qui, une fois donnée, ne constituerait aucune plus-value pour les personnes qui l'avaient livrée me posait problème. Au départ, je me suis donc contentée d'observer et de réfléchir à la manière de faire de la recherche dans ce cadre associatif. Des groupes de parole ont été créés, je leur ai apporté un concours technique ou organisationnel, et dans ces groupes j'intervenais seulement en tant que facilitatrice pour enregistrer, lister les questions... Ces discussions ont donné lieu à la production de podcasts audio, diffusés sur le site et les réseaux sociaux de la MIST. À présent, les groupes de parole et les podcasts sont autogérés ; les membres de l'association décident entre elles de sujets à discuter, les enregistrent et moi je n'interviens qu'au niveau de la traduction, car si les discussions se font généralement en *pidgin* (créole) nigérian, les podcasts sont sous-titrés en français.

36 Cette forme de parole, recueillie librement puis rendue publique, permet d'entendre des voix qui ne s'exprimaient pas auparavant. Ici, la parole n'est pas guidée ni donnée en attente de quelque chose en retour. C'est un matériau de recherche particulièrement intéressant, que j'ai décidé de prendre comme tel, de considérer comme le principal matériau de recherche pour certains de mes travaux. Je ne dis pas que cela sera le matériau de recherche que j'utiliserai de manière exclusive pendant les prochaines années, mais pour l'instant cela constitue un matériau très riche ainsi qu'un modèle de production de données original. D'abord, il n'y a aucune intervention d'un tiers, ensuite, c'est la raison pour laquelle ces jeunes femmes s'expriment qui compte, c'est-à-dire l'idée d'un partage d'expériences. Le partage est d'ailleurs le principal objectif, car il peut avoir un effet thérapeutique, dans le sens où la parole devient libératrice. C'est aussi une manière de passer un moment ensemble pour parler de sujets qui concernent l'ensemble des participantes. Le son est un médium intéressant, car les femmes qui participent à ces groupes de parole peuvent décider de parler ou de ne pas parler. Si elles ne parlent pas, on ne les voit pas ; elles peuvent participer sans forcément être entendues. Cela permet de conserver une forme d'anonymat, de protection de l'identité et de l'intimité. Ces groupes de parole et les podcasts qui sont produits permettent aux participantes d'aborder des sujets très larges et qui méritent, selon elles, d'être discutés. En tant que chercheuse, j'y trouve des éléments extrêmement intéressants pour analyser à la fois les parcours de ces femmes, les difficultés propres à leur intégration en France, les questions liées à la famille, à la transmission intergénérationnelle... etc. En outre, au-delà du partage d'expérience, il y a la construction d'une dynamique collective. Ces groupes de parole sont issus d'un travail de mobilisation et le partage permet de se rendre compte que les expériences en commun peuvent devenir une force partagée. Il y a, quelque part, dans la prise de conscience d'expériences collectives, une forme de sensibilisation aux inégalités de sexe et de race, et donc l'étape suivante c'est d'arriver à construire une force de mobilisation plus importante encore à partir de cette prise de conscience collective, une forme de politisation. Ce n'est pas forcément généralisable, parce que c'est un exercice qui s'est développé à partir d'un besoin qui a été exprimé. Si on systématise la méthode, on risque de tomber dans le travers d'une recherche intrusive, qui impose une manière de faire, une méthode. En revanche, essayer de faire avec ce qui est produit, avec ce qui émane librement des personnes concernées, cela oui,



je pense que c'est intéressant et que cela pourrait être tenté ailleurs, auprès d'autres personnes. Par ailleurs, il me semble important de développer un effort réflexif un peu plus poussé quand on travaille avec les personnes qui sont dans des situations difficiles, précaires, qui souffrent de traumatismes... etc. Ce qui peut être généralisé c'est le questionnement sur le positionnement, sur l'éthique de la démarche de recherche, et sur ce que l'on apporte en tant que chercheur-ses.

37 C'est une position tout à fait intéressante et inspirante, elle me fait notamment penser à des démarches attentives aux voix des « invisibles », souvent laissés à l'écart des politiques publiques et de leur construction<sup>5</sup> et à la posture de l'anthropologue Veena Das<sup>6</sup> face à la violence sur le terrain. Par ailleurs, il me semble que votre posture se différencie également de la critique qui se situe dans le sillage de Gayatri Chakravorty Spivak<sup>7</sup> selon laquelle l'eurocentrisme propre aux récits occidentaux empêcherait que les subalternes, notamment les femmes, puissent véritablement s'exprimer. Dans votre cas, il me semble que l'enjeu du partage de l'expérience donne un autre accent à la posture des interlocutrices tout autant qu'au positionnement de la chercheuse.

38 Cette approche participe en effet d'une « histoire par le bas » qui rend compte, à la fois des difficultés et des capacités d'agir. C'est aussi une manière d'entendre des récits jusqu'alors « empêchés », par le trauma, la violence ou la honte. Le fait de s'effacer du processus de recueil de la parole est pour moi la meilleure manière de l'utiliser sans l'exploiter ; mais cela a tout de même des limites, car il faut veiller à ce qu'il y ait toujours un intérêt commun, un échange aussi égalitaire que possible. Le podcast a aussi pour vocation de valoriser la parole des personnes qui ont contribué ; or si les personnes qui ont participé au groupe de parole n'en tirent pas quelque chose de positif, cela remettra en question la valeur de cette parole-là. C'est une interrogation qui doit être permanente, mais qui ne peut exister que dans le cadre d'un échange constant avec les personnes concernées. D'autres formes de groupes de parole sont organisées au sein de l'association, notamment des ateliers thématiques à partir de projections de films. Ils suscitent des discussions, des débats, parfois des controverses, et permettent d'aborder des thèmes historiques, sociaux ou politiques (l'esclavage, le racisme, la migration, la prostitution...) autour desquels s'articulent les expériences individuelles et collectives. Ces espaces d'échanges participent de la construction de la mobilisation et lui donnent du sens, néanmoins, je m'interroge et interroge régulièrement les participantes sur le bénéfice qu'elles en tirent ; s'il n'y a rien d'intéressant pour elles, cela n'en vaut pas la peine. Même si cela représente un intérêt scientifique pour moi, je ne peux poursuivre avec des propositions de travail qui ne présentent pas aussi un intérêt de l'autre côté. C'est une démarche compliquée, parce qu'il faut tout de même maintenir une distinction entre ce qui peut être rendu public et ce qui doit demeurer privé. En ce qui concerne les podcasts par exemple, la limite a été fixée collectivement : ce qui est diffusé, ce sont des extraits choisis. Ce qui n'est pas diffusé ne peut en aucun cas être utilisé, ou même être divulgué et d'ailleurs, chaque participante et moi-même nous sommes engagées, par écrit, à ne pas le faire. Les données sont donc limitées, mais d'un point de vue éthique je trouve que c'est beaucoup plus cohérent qu'un recueil de paroles par l'exercice plus classique de l'entretien par exemple.

39 **De quelle manière les fragments de vie et les riches échanges qui émergent dans ces groupes de paroles se différencient voire « se défendent » au sens d'Elsa Dorlin<sup>8</sup> par rapport, d'une part, aux récits souvent exigés par les professionnels – travailleurs sociaux ou engagés dans l'humanitaire – et, d'autre part, par rapport aux « racial landscapes » pour reprendre le terme de Paul Silverstein<sup>9</sup>, qui, dans les catégorisations analysées dans cet article, assignait des places très disqualifiantes aux femmes, en termes de manque d'autonomie, d'agency ?**



40 Effectivement, je pense que dès le départ, il n'y a pas d'ambiguïté sur la finalité de l'exercice. Toute le monde sait que c'est un moment d'échange de partage et de sororité, avec souvent une dimension thérapeutique, ce qui laisse la possibilité à ces femmes de sortir des catégories qu'on leur a attribué, par exemple la catégorie de victime, de prostitué ou de migrante. Ces termes-là ne sont d'ailleurs jamais utilisés quand la parole est libre, il n'y a pas un besoin de correspondre à des critères élaborés par les travailleurs sociaux ou par l'administration française par exemple. Cette parole libérée des catégorisations, lorsqu'elle s'exprime en dehors de ces cadres, montre les limites et l'artificialité de ces catégories. Les personnes concernées expriment alors les choses différemment et redéfinissent ainsi les contours de leurs identités multiples. Les expériences aussi diffèrent les unes des autres ; le parcours migratoire, l'expérience de la prostitution forcée, les difficultés liées à l'intégration ou à la conjugalité, ne sont pas les mêmes en fonction des personnes. Ce type de recueil de parole, un peu comme les récits livrés par les transporteurs au Niger, permet de déconstruire des concepts globalisants ou simplifiants et de réintroduire de la complexité dans l'analyse des phénomènes étudiés. On le voit dans la façon dont ces femmes se racontent, les concepts perdent leur sens. Ces femmes décrivent des expériences extrêmement douloureuses, mais aussi des manières de négocier ou renégocier les normes sociales, le rapport à l'autre et à soi en dehors de ces catégories, ce qui rend le récit d'autant plus riche et le matériau de recherche d'autant plus intéressant.

41 **En distinguant différentes figures (le nomade, le travailleur, la victime déracinée, le cosmopolite hybride et le transmigrant musulman) dans ces paysages racisés, Paul Silverstein<sup>10</sup> n'aborde pas la politisation des subjectivités. Or les rapports de pouvoir touchent précisément à des expériences vécues de la domination, dans l'intimité ou même dans des faux-semblants de tranquillité. Qu'en pensez-vous ?**

42 Effectivement, les catégories dont parle Silverstein illustrent la manière dont les institutions de la migration ont eu tendance autant à raciaiser, voire à essentialiser les migrants et à les enfermer dans des catégories restrictives, ce qui lui permet de montrer que l'approche ethnographique conduit à dépasser ces catégories, mais aussi à dépasser les frontières raciales. Pour participer à la déconstruction de ces processus de catégorisation, il me semble essentiel d'inclure l'analyse des voix de celles et ceux qui éprouvent, dans leur corps notamment, ces expériences de l'altérité propres au parcours migratoire. C'est en effet une forme de politisation du vécu, au sens que lui donne Elsa Dorlin<sup>11</sup> quand elle analyse l'intimité des corps subalternes et leur capacité de résistance. C'est cette politisation du vécu et du vécu intime qui est recherchée dans l'exercice de la prise de parole collective et dans le partage d'expériences entre paires. Dans cette parole collective s'exprime une redéfinition de soi et de son rapport aux autres. On ne retrouve pas les catégories « classiques » dans les récits, on trouve des termes beaucoup moins restrictifs. Le terme « *hustler* », par exemple, revient souvent, en Europe comme au Nigéria. « *Hustler* » ou « *Hustling* » recouvre la notion de débrouille, de lutte pour la survie, sans distinguer activités légales et illégales. Le terme « *hustler* » n'est pas genré et n'est pas non plus péjoratif ; il illustre, sans la juger, la capacité à mobiliser les rares ressources disponibles, à saisir toutes les opportunités pour provoquer la chance et s'extraire de la pauvreté.

43 D'un autre côté, on a le terme « victime de traite », qui renvoie à un statut juridique et qui confère des droits, mais qui enferme le ou la protagoniste dans une catégorie qui peut devenir problématique ; car pour les autorités engagées dans sa prise en charge, la victime est tantôt un sujet passif que l'état doit protéger, tantôt une contrevenante, qu'il faut surveiller. C'est ce que montre Milena Jakšić<sup>12</sup> : son travail décrit de quelle manière l'on « devient » victime de traite en France.



44 **Comment l'émergence du statut de « victime de la traite » a-t-elle contribué à renforcer le contrôle des mouvements et des corps ? Face à ce durcissement quelles formes d'empowerment peut produire l'expérience des femmes qui se positionnent collectivement en tant que « Nous, les premières concernées » ?**

45 Les travaux de Mirjana Morokvasic<sup>13</sup> montrent l'émergence du statut de victime de traite et le contrôle des mouvements migratoires féminins. Cette situation vécue par les femmes en migration est un peu contradictoire. Elles font face à la fois à des inégalités de genre, à un renforcement de la domination patriarcale, mais elles gagnent également en autonomie, tout en acquérant de nouveaux moyens d'émancipation en migration. De cette contradiction naissent des tensions, voire des conflits, parce qu'on est face à des situations de recomposition permanente et d'ajustements. Or, la catégorie « victime de traite » fixe des dimensions qui sont en perpétuelle évolution. C'est un objet politique, construit pour protéger des victimes, mais aussi pour limiter la mobilité des femmes pauvres qui souhaitent se rendre dans les pays riches. Aujourd'hui, cette catégorie sert de justification au renforcement des contrôles aux frontières. Par ailleurs, dans les travaux de Gail Pheterson<sup>14</sup>, ce statut est analysé comme un outil de renforcement du contrôle des corps, des normes sexuelles et des normes de genre. En tout cas, c'est un concept qui limite les possibilités d'émancipation des femmes, et donc c'est un concept qui, dans mon travail sur la migration nigériane, caractérisée par la prostitution forcée, soulève plusieurs problèmes. Je l'emploie malgré tout, parce que l'étude des phénomènes liés à la prostitution nigériane ne peut minimiser les violences psychologiques et physiques qui caractérisent le processus en question. Il s'agit le plus souvent de traite des êtres humains telle qu'elle est définie par le système judiciaire et la reconnaissance de la victime par l'État est une étape essentielle du processus de réparation. Au niveau de la gouvernance mondiale des migrations en revanche, ce concept est contraignant, voire stigmatisant.

46 **Et donc cela concerne la période de la prostitution, mais également, en amont, leur trajectoire de vie antérieure à la prostitution ?**

47 La façon dont s'organisent les trajectoires migratoires, la façon dont les femmes sont surveillées au cours de leur périple et la façon dont elles sont exploitées déjà sur le parcours sont caractéristiques des processus de traite. D'une part, le problème relève du fait que ce concept est instrumentalisé politiquement à des fins de restriction des mouvements migratoires, d'autre part, il fixe des profils très divers dans une catégorie trop restrictive. La dimension coercitive des mobilités féminines nigérianes vers l'Europe n'est évidemment pas remise en question ; il s'agit de quelque chose dont il faut être conscient, de même que les violences de sexe et de genre qui l'accompagnent, ce qui n'empêche pas de développer une réflexion approfondie sur les effets politiques, au niveau mondial, de l'utilisation des notions de traite et de victime de traite, qui ont un impact sur la vie des gens.

48 Vous parliez d'empowerment, c'est un concept qui est également très utilisé, très en vogue. Or, les situations que j'observe dans mon travail sont complexes. Ces femmes sont dans des situations vraiment difficiles, dans lesquelles acquérir du pouvoir est un processus long. Des personnes qui ont été très affectées physiquement et psychologiquement doivent développer de nouvelles compétences dans un contexte social, culturel et politique particulier. Elles doivent surmonter les difficultés administratives, le racisme systémique, les discriminations sociales : elles y parviennent souvent, mais cela demeure très difficile. Je trouve que le concept d'empowerment donne une impression de facilité qui ne traduit pas la réalité. Dans les faits, c'est très dur. Toutefois, l'intérêt de se positionner collectivement réside dans la possibilité d'une mobilisation conduisant à mettre en commun les ressources et à acquérir collectivement



certaines compétences. Il y a une force possible dans la mobilisation, que l'on peut nommer *empowerment*, cependant j'ai l'impression qu'il s'agit d'un vernis un peu trop brillant appliqué sur des processus complexes.

49 **Quels sont les discours et questionnements des migrantes nigérianes sorties de la traite et de la prostitution forcée que vous avez rencontrés dans le cadre associatif? En quoi les catégorisations (institutionnelles ou non) qui pèsent sur elles sont-elles l'objet d'un retournement de stigmatisme par le recours à des autodéfinitions de type *emic*? Comment et avec quels appuis ces femmes nigérianes construisent-elles de nouveaux discours, instances, voix, images et représentations (subjectives et publiques) ?**

50 À partir du moment où une appellation est utilisée, elle fonctionne, c'est-à-dire que moi, je la prends telle qu'elle est donnée. Si les participantes au groupe de parole disent « nous, les premières concernées », plutôt que de dire « nous, les victimes de traite », j'entends et ensuite j'essaie de comprendre, de replacer dans le contexte et d'y donner du sens. Cela peut notamment traduire une volonté de s'extraire, de s'extirper des catégorisations telles qu'elles ont été proposées. Cela veut dire qu'elles reprennent le contrôle sur la façon dont elles sont désignées. Le terme « premières concernées » est intéressant parce qu'il est neutre, consensuel. C'est important, surtout dans une démarche de mobilisation collective au sein d'un paysage associatif français, composé essentiellement de travailleurs sociaux français blancs. Ce terme permet de dire « nous savons ce qui doit être fait pour nous, ce dont nous avons besoin ». Et c'est bien cela qu'elles entendent affirmer à leurs interlocuteurs·trices : « Nous sommes directement concernées : vous, vous n'êtes pas directement concernés, vous êtes des acteurs indirects. »

51 **Est-ce que ce n'est pas la neutralité de cette appellation qui renforce et construit une subjectivité publique qui permet de mobiliser ?**

52 Très certainement. La question du retournement du stigmatisme est une bonne question, parce que la stigmatisation – des prostituées, des victimes de traite ou des migrantes noires en France en général – pèse dans la vie de tous les jours, en matière professionnelle, mais aussi privée. La déconstruction des catégories est une étape dans le processus de retournement du stigmatisme, mais il en existe beaucoup d'autres. Il faut d'abord pouvoir l'identifier, le critiquer, s'y opposer puis le déconstruire avant de pouvoir s'en servir. Le groupe de parole est un espace propice à la dénonciation collective du stigmatisme, ce qui est déjà une phase essentielle. Cela revient à dénoncer le stigmatisme de la prostituée que la société, leurs compagnons ou leurs familles font peser sur elles. C'est déjà quelque chose de libérateur, puisque parvenir à verbaliser, à dire « les gens utilisent cela contre moi et ce n'est pas juste », c'est important. L'idée c'est que les étapes suivantes puissent se nourrir de la mobilisation et de la prise de conscience collectives. Dans le cas des femmes nigérianes en France, cette politisation du collectif est néanmoins très récente. C'est intéressant à observer puisqu'il s'agit d'un processus en cours qui permet déjà de formuler des hypothèses qui se vérifieront dans les années à venir.

53 **En guise de conclusion, nous voudrions revenir sur l'objet de ce dossier dont l'orientation théorique demeure empiriquement ancrée : en quoi ces contre-narrations cachées et surtout inédites vous ont-elles conduite à travailler sur l'ancrage historique et social de ces mobilités féminines internationales ? En quoi la notion d'agentivité peut-elle faire écho avec les dynamiques de transmission intergénérationnelle de conditionnement social ?**



Mon projet de recherche à long terme consiste à retracer l'histoire sociale de ces mobilités et repenser l'évolution des migrations nigérianes contemporaines à travers

des histoires de vie, en considérant leur dimension genrée et la place de l'expérience migratoire dans les transformations des rapports sociaux sur les soixante-dix dernières années. L'idée est de participer à la redécouverte d'un passé mobile des femmes, pour reprendre l'expression de Nancy Green<sup>15</sup>. Le recueil des récits par les groupes de parole et le podcast est une méthode exploratoire, de même que les activités qui se sont mises en place au sein de l'association et auxquelles je participe sans savoir si le résultat me servira dans ma recherche ou pas. Mais dans les discussions, les questions liées à la famille, aux relations avec les parents, et donc à la transmission intergénérationnelle, sont déjà apparues, ce qui donne évidemment de la matière pour travailler sur la question de l'historicité des mobilités. Finalement, le matériau rencontre parfois les attentes de la recherche, parfois pas.

55 Ce travail, je le mène en binôme avec une collègue chercheuse nigériane, Precious Diagboya ; nous mettons en place des entretiens croisés avec de jeunes femmes qui sont en France ainsi qu'avec leurs parents au Nigeria. Precious Diagboya discute avec les parents et moi je discute avec les jeunes femmes qui sont membres de l'association ici. Cela nous permet de regarder ce que la traite fait à la structure familiale, à l'image de la mère, aux logiques de transmission. C'est un travail de croisement de données, mais également de croisement de perspectives, puisque nous l'entreprenons d'abord chacune dans deux espaces différents, puis nous poursuivons la recherche ensemble, dans les mêmes espaces en France et au Nigeria. Ce qu'on observe à travers les récits, en Libye – avec les viols répétés et la torture – comme en France – avec l'exploitation sexuelle –, ce sont d'abord des réflexes de survie. La capacité d'agir, « l'agentivité », émerge de la parole collective et encore une fois, c'est à travers la mobilisation et une prise de conscience d'une force commune que cette agentivité est susceptible de se structurer à présent et dans le futur.

---

## Bibliographie

AMAR Marianne, APRILE Sylvie, KUNTH Anouche et LACOUÉ-LABARTHE Isabelle, « Saisir le murmure du monde. Récits de soi en migration », *Hommes & migrations*, n° 1335, 2021, p. 8-9.

DOI : 10.4000/hommesmigrations.13241

BOYER Florence, « Sécurité, développement, protection. Le triptyque de l'externalisation des politiques migratoires au Niger », *Hérodote*, n° 172/1, 2019, p. 171-191.

BOYER Florence et MOUNKAILA Harouna, « Partir pour aider ceux qui restent ou la dépendance face aux migrations. L'exemple des paysans sahéliens », *Hommes & migrations*, n° 1286-1287, 2010, p. 212-220.

BRACHET Julien, *Migrations transsahariennes. Vers un désert cosmopolite et morcelé (Niger)*, Paris, Éditions du Croquant, 2009.

CARMICHAEL Stokely et HAMILTON Charles V., *Black power: The Politics of Liberation in America*, New York, Vintage Books, 1967.

DAS Veena, *Voix de l'ordinaire. L'anthropologue face à la violence*, trad. par Marco MOTTA et Yves ERARD, Lausanne, BSN Press, 2021 [2006].

DAS Veena, *La vie et les mots, Violence et descente dans l'ordinaire*, trad. par Yves ERARD, Christian INDERMUHLE, Emmanuelle NARJOUX et Danielle ROBERT, Paris, Éditions du Cerf, Collection Passages, 2023 [2007].

DORLIN Elsa, *Se défendre. Une philosophie de la violence*, Paris, Zones, 2017.

FASSIN Didier, « Les économies morales revisitées », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 64/6, 2009, p. 1237-1266.

DOI : 10.1017/S0395264900027499



FASSIN Didier et EIDELIMAN Jean-Sébastien, *Économies morales contemporaines*, Paris, La Découverte, 2012.

DOI : 10.3917/dec.fassi.2012.01

GREEN Nancy, *Repenser les migrations*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.

JAKŠIĆ Milena, *La traite des êtres humains en France. De la victime idéale à la victime coupable*, Paris, CNRS Éditions, 2016.

MOROKVASIC Mirjana, « The overview: Birds of passage are also women », *International Migration Review*, n° 18/68, 1984, p. 886-907.

MOROKVASIC Mirjana, « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard retrospectif », *Les cahiers du CEDREF*, n° 16, 2008, p. 33-56.  
DOI : 10.4000/cedref.575

PHETERSON Gail, *Femmes en flagrant délit d'indépendance*, trad. par Nicole-Claude MATHIEU, Cécile DENIARD et Germaine MANDELSAFT, Lyon, Éditions Tahin Party, 2010.

PHETERSON Gail, *Le prisme de la prostitution*, trad. par Nicole-Claude MATHIEU, Paris, L'Harmattan, 2001 [1996].

SILVERSTEIN Paul A., « Immigrant Racialization and the New Savage Slot: Race, Migration and Immigration in the New Europe », *Annual Review of Anthropology*, n° 34, 2005, p. 363-384.

SPIVAK Gayatri Chakravorty, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, trad. par Jérôme VIDAL, Paris, Amsterdam, 2009 [1988].

---

## Notes

1 CARMICHAEL Stokely et HAMILTON Charles V., *Black power: The Politics of Liberation in America*, New York, Vintage Books, 1967, p. 50.

2 FASSIN Didier, « Les économies morales revisitées », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 64/6, 2009, p. 1237-1266 ; FASSIN Didier et EIDELMAN Jean-Sébastien, *Économies morales contemporaines*, Paris, La Découverte, 2012.

3 Médiateurs en charge de rabattre les clients vers les taxis ou les cars dans les gares ouest-africaines tout particulièrement.

4 BOYER Florence, « Sécurité, développement, protection. Le triptyque de l'externalisation des politiques migratoires au Niger », *Hérodote*, n° 172/1, 2019, p. 171-191 ; BOYER Florence et MOUNKAILA Harouna, « Partir pour aider ceux qui restent ou la dépendance face aux migrations. L'exemple des paysans sahéliens », *Hommes & migrations*, n° 1286-1287, 2010, p. 212-220 ; BRACHET Julien, *Migrations transsahariennes. Vers un désert cosmopolite et morcelé (Niger)*, Paris, Éditions du Croquant, 2009.

5 AMAR Marianne *et al.*, « Saisir le murmure du monde. Récits de soi en migration », *Hommes & migrations*, n° 1335, 2021, p. 8-9.

6 DAS Veena, *Voix de l'ordinaire. L'anthropologue face à la violence*, trad. par Marco MOTTA et Yves ERARD, Lausanne, BSN Press, 2021 [2006] ; DAS Veena, *La vie et les mots, Violence et descente dans l'ordinaire*, trad. par Yves ERARD *et al.*, Paris, Éditions du Cerf, Collection Passages, 2023 [2007].

7 SPIVAK Gayatri Chakravorty, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, trad. par Jérôme VIDAL, Paris, Amsterdam, 2009 [1988].

8 DORLIN Elsa, *Se défendre. Une philosophie de la violence*, Paris, Zones, 2017.

9 SILVERSTEIN Paul A., « Immigrant Racialization and the New Savage Slot: Race, Migration and Immigration in the New Europe », *Annual Review of Anthropology*, n° 34, 2005, p. 363-384.

10 *Ibid.*

11 E. DORLIN, *Se défendre, op. cit.*

12 JAKŠIĆ Milena, *La traite des êtres humains en France. De la victime idéale à la victime coupable*, Paris, CNRS Éditions, 2016.

13 MOROKVASIC Mirjana, « The overview: Birds of passage are also women », *International Migration Review*, n° 18/68, 1984, p. 886-907 ; MOROKVASIC Mirjana, « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard retrospectif », *Les cahiers du CEDREF*, n° 16, 2008, p. 33-56.

14 PHETERSON Gail, *Femmes en flagrant délit d'indépendance*, trad. par Nicole-Claude MATHIEU *et al.*, Lyon, Éditions Tahin Party, 2010 ; PHETERSON Gail, *Le prisme de la prostitution*, trad. par Nicole-Claude MATHIEU, Paris, L'Harmattan, 2001 [1996].

15 GREEN Nancy, *Repenser les migrations*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.



---

## **Pour citer cet article**

### *Référence électronique*

Simona Tersigni et Lorenzo Navone, « Des *unheard-narratives* à une politisation de l'expérience de la violence en migration. Un focus sur les migrations féminines du Nigeria vers l'Europe », *Terrains/Théories* [En ligne], 17 | 2023, mis en ligne le 22 juin 2023, consulté le 14 mai 2024. URL : <http://journals.openedition.org/teth/5404> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/teth.5404>

---

## **Auteurs**

### **Simona Tersigni**

Simona Tersigni (Sophiapol et *fellows* Institut Convergences Migrations, Université Paris Nanterre, F-92001 Nanterre Cedex) est maîtresse de conférences en sociologie, dans le domaine des migrations et des relations interethniques. Au cœur de son travail se situe un questionnement sur les situations minoritaires et les mille langages des voix minorisables : qu'est-ce qui fait des sujets collectifs des sujets minoritaires ? Elle s'intéresse au rapport d'âge dans l'analyse des formes d'identification, assignation ou définition de soi ainsi que dans la tension entre *agency* et articulation des rapports sociaux de domination. Ses travaux de recherche actuels se centrent notamment sur les enfants migrants, avec une démarche ethnographique ainsi que historique/historienne.

### *Articles du même auteur*

**Pouvoir des représentations et représentations du pouvoir en migration** [Texte intégral]

Paru dans *Terrains/Théories*, 17 | 2023

### **Lorenzo Navone**

Lorenzo Navone (LinCS (UMR 7069) et *fellows* Institut Convergences Migrations, Université de Strasbourg, F-67081 Strasbourg Cedex), docteur en sociologie (Université de Gênes, Italie), est actuellement maître de conférences contractuel à l'UMR LinCS-Université de Strasbourg/CNRS (France) et *fellows* de l'Institut Convergences Migrations. Ses recherches portent sur le fonctionnement de la triple frontière entre l'Égypte, Israël et la bande de Gaza, sur les migrations internationales ainsi que sur la prolifération des murs frontaliers dans le monde.

### *Articles du même auteur*

**Pouvoir des représentations et représentations du pouvoir en migration** [Texte intégral]

Paru dans *Terrains/Théories*, 17 | 2023

---

## **Droits d'auteur**



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

